

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 02 mars 2018**

---

L'an **deux mil dix-huit**, le **deux mars** à quatorze heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 26 février 2018, s'est réuni sous la présidence de Danièle MARY, Maire.




Etaient présents : Mme Danièle MARY, Maire, Mme Christine LA LOUZE, M. Jean CHARPENTIER, Adjoint, Mme Evelyne BOURLIER, M. Michel MARY, M. Arnaud POITRIMOL M. Marcel GESNE, M. Jean-Fred CROUZILLARD.

Absent excusé : M. Kevin FOUQUET.

Absents : Mme Nathalie LUREAU et M. Alain HOYAU.

Secrétaire de séance : M. Jean-Fred CROUZILLARD

Ordre du jour :

-  Approbation du compte-rendu du 19 février 2018,
-  Projet d'acquisition du garage à vendre dans le centre bourg,
-  Informations et questions diverses.

**1- Approbation du compte rendu du 19 février 2018 :**

Pas d'observation – le compte rendu est adopté à l'unanimité.

**2- Projet d'acquisition du garage à vendre dans le centre bourg :**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition faite en 2016 à la commune par Maître Bourdin alors notaire au Theil sur Huisne pour la vente de l'immeuble cadastré section D n° 650 au prix de 20 000 € net vendeur. Il s'agit d'un ancien garage d'environ 150 m<sup>2</sup> situé en plein cœur de bourg près du « bistrot du Perche » et face à la boulangerie et à l'épicerie.

A l'époque, la commission dynamisation avait différé sa décision à l'achèvement des travaux d'aménagement du centre bourg.

Réunie le 26 février, la commission dynamisation,

Considérant qu'une publicité est désormais faite sur cette mise en vente,

Considérant que ce bâtiment présente un intérêt certain pour le développement commercial du village,

Considérant la superficie non négligeable (150 m<sup>2</sup>) et que l'immeuble bénéficie d'un branchement AEP et d'un branchement au réseau eaux usées.

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour et 1 abstention,

Décide l'acquisition par la commune de la parcelle D n° 650 au prix de 20 000 €,

S'engage à inscrire prioritairement cette dépense et les frais accessoires au Budget Primitif 2018,

Donne tous pouvoirs au Maire pour la réalisation rapide et autorise Mme le Maire à signer tous documents.

<b>Présents : 8</b>	<b>Votants : 8</b>	<b>Pour : 7</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 1</b>
---------------------	--------------------	-----------------	-------------------	-----------------------

**3- Informations et questions diverses :**

Néant.

*La séance est levée 14 h 20.*

*Vu pour être affiché le 05 mars 2018*  
*Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.*  
*Le Maire,*

*Danièle MARY*